



95720 LE MESNIL-AUBRY

Arrêté n°27/2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION  
ET LE STATIONNEMENT RUE DE PARIS  
A L'OCCASION D'UNE BROCANTE  
LE DIMANCHE 14 JUIN 2026**

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1 et suivants,

*Vu* le Code de la Route,

*Vu* la Loi 82.213 du 02 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions et leurs textes d'applications,

*Vu* l'instruction interministérielle du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière, modifiée par les arrêtés subséquents,

*Vu* la demande d'autorisation déposée par le président de l'association « L'AS DE CŒUR ».

*Considérant* qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions pour permettre le bon déroulement de la Brocante, de faciliter la circulation, d'organiser le stationnement et le cheminement des piétons.

**ARRÊTÉ**

***Article 1*** : A compter du **dimanche 14 juin 2026 de 5h00 à 18h00**, ***le stationnement sera interdit*** Place Robert DESACHY ainsi que dans les deux sens de la rue de Paris :

- Côté pair du 76 rue de Paris au 106 bis rue de Paris, ainsi qu'à l'intersection de la rue de Paris (angle rue Paris / rue des Martinets).
- Côté impair du 95 rue de Paris au 117 rue de Paris.

***Article 2*** : A compter du **dimanche 14 juin 2026 de 5h00 à 18h00**, ***la circulation sera interdite*** dans les deux sens du 76 au 117 de la rue de Paris, ainsi qu'à l'intersection de la rue de Paris (angle rue Paris / rue des Martinets).

***Article 3*** : La fourniture, la pose et la mise en place de la signalisation seront à la charge de la commune du Mesnil-Aubry.

***Article 4*** : Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry, le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Val d'Oise, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur l'Inspecteur Départemental des Services d'incendie et de secours du Val d'Oise,
- Monsieur le commandant de la Brigade de gendarmerie d'Ecouen.

Fait à Le Mesnil-Aubry, le 18 mai 2026,

Le Maire

Martine BIDEL

